

Les deux roues

Deux roues, mais pas deux vies!



Les équipements obligatoires et recommandés sur un deux-roues motorisé sont : un blouson, un pantalon des chaussures montantes, gilet certifié réfléchissant recommandé, certificat, d'immatriculation.

Ce qui perturbe la concentration en deux-roues motorisés sont les écouteurs, le téléphone, les animaux, les panneaux publicitaires.

Ce qui peut vous rendre visible sur la route sont le gilet réfléchissant, les feux allumés jour et nuit.



Les sanctions légale du débruidage sont : -135 € d'amende pour conduire un véhicule débruidé.

- 68 € pour bruits excessifs. L'amende peut aller jusqu'à 4500 € si le deux-roues est kité.

- Au pire c'est l'accident!!!

un angle mort: zone que le conducteur du véhicule ne peut pas voir même si il utilise ses rétroviseurs.

angles morts



Faites attention à vous et respectez les limitations de vitesses. Restez concentrer sur sa conduite.

